

République Française
.....
Liberté - Egalité - Fraternité
.....

ARRETE DU MAIRE 62 2025
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025

Le Maire de la commune de **PETRETO BICCHISANO**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024
- Vu la délibération en date du 20/07/2018 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 15/06/2018

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	POGGI CORINNE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.11.2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à **Petreto Bicchisano**.....

le **28/10/2025**
Le Maire,



Le Maire

Jacques NICOLAÏ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :